



Signataire : Matthieu Jotterand

Date de dépôt : 31 octobre 2024

Question écrite

Harcèlement et discrimination des étudiantes et étudiants d'origine étrangère au sein des facultés de médecine et des sciences de l'Université de Genève : quelle ampleur et quelles mesures ?

Dernièrement, du harcèlement et des discriminations systématiques d'étudiant·es en provenance d'autres pays ont été observés, en particulier dans les facultés de médecine et des sciences. Plusieurs cas ont été rapportés et une partie infime d'entre eux a été médiatisée dans la presse.

A titre d'exemple récent, nous pouvons citer l'article de la RTS intitulé « Des violences psychologiques systémiques à la Clinique de médecine dentaire de Genève » paru le 6 août 2024¹ et un article de la Tribune de Genève intitulé « Climat de terreur à la Clinique de médecine dentaire »² qui relatent un réel problème systémique, touchant surtout des étudiant·es universitaires étranger·ères, au sein de la faculté de médecine et de la faculté des sciences. Le doyen de la faculté de médecine reconnaît publiquement « un problème systémique » et une « culture inappropriée ».

En réalité, les faits rapportés publiquement sont rares et ne sont que la partie visible de l'iceberg, faisant craindre une problématique bien plus vaste. Beaucoup préfèrent garder le silence et subir ce traitement, d'autant plus que les organes internes de l'université (p. ex. Pôle Santé) n'ont pas de pouvoir pour régler les conflits, enquêter et mettre fin à un harcèlement. Seul le

¹ <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/2024/article/des-violences-psychologiques-systemiques-a-la-clinique-de-medecine-dentaire-de-geneve-28590461.html>

² <https://www.tdg.ch/geneve-les-apprentis-dentistes-victimes-dhumiliations-762321158783>

recteur est compétent pour enquêter et prendre des sanctions disciplinaires lorsqu'une plainte au rectorat est introduite pour atteinte à la personnalité.

Au vu de la problématique et des incertitudes exposées ci-dessus, j'ai les questions suivantes :

- *Cette problématique est-elle connue et, si oui, est-elle activement combattue ?*
- *Combien de cas de harcèlement et de discrimination ont-ils été officiellement rapportés dans ces facultés et est-ce un ordre de grandeur comparable au reste de l'université ?*
- *Des plaintes pour atteinte à la personnalité ont-elles été déposées au rectorat et, si oui, quelles sont les suites qui y ont été données ?*
- *Combien d'enquêtes ont été ouvertes par le recteur ?*
- *Quelles sanctions disciplinaires ont été prises par le recteur à l'encontre des personnes concernées (blâme, suspension d'augmentation de traitement pour une durée déterminée, réduction du traitement, transfert à un autre emploi, révocation), et quel est leur nombre ces trois dernières années ?*
- *Combien de doctorant-es et de post-doctorant-es sont inscrit-es en faculté de médecine et en faculté des sciences et quelle est la part des étudiant-es de nationalité étrangère parmi ces personnes ?*
- *Quelle est la proportion de doctorant-es de nationalité étrangère qui a échoué dans les trois premières années du programme doctoral ou en première année du programme post-doctoral et combien ont été éliminé-es, pour quelle(s) raison(s) ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse à ces questions.